**Assurance :**

**Démarches pour remettre le reporting à l’ACPR**

Version de 01/2025

L’ensemble des états nationaux et européens à destination de l’ACPR doivent être remis par télétransmission au format XBRL ou bureautique sur le portail OneGate de la Banque de France.

Vous trouverez sur <https://esurfi.banque-france.fr/fr/assurance-accueil> :

- une description des états à remettre dans les menus « Remises » et « États et notices »

- pour les collectes par formulaire, les maquettes à utiliser

- les guides utilisateurs et guides techniques à consulter dans le menu « Informations techniques » pour permettre l’envoi des remises à l’ACPR.

Nous vous invitons à consulter sur eSurfi banque régulièrement les sections suivantes :

* « Actualités » -> « Voir toutes les actualités »

<https://esurfi.banque-france.fr/fr/assurance-accueil>

* « Accès rapide » -> « Informations Techniques » -> « En savoir plus »

<https://esurfi.banque-france.fr/fr/esurfi-assurance/informations-techniques-assurance>

Nous vous encourageons à vous abonner aux actualités eSurfi afin de recevoir une notification dès qu’une actualité est publiée. Vous pourrez ainsi vous inscrire pour participer aux réunions d’informations organisées par le SAGEMOA (service informatique de l’ACPR) pour être informé des actualités réglementaires et les modalités techniques de remise.

\*\*\*

Afin de procéder au dépôt des remises, les organismes remettants doivent procéder aux démarches suivantes :

1. **Accréditation au portail des remettants OneGate**

Vous devez demander une accréditation au portail OneGate pour les personnes physiques qui pourront y déposer des fichiers et assurer le suivi des remises.

* Les demandes d’accréditation à OneGate se font en ligne en se connectant au portail OneGate. Vous trouverez les précisions nécessaires dans le document intitulé **Guide du remettant OneGate** <https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/outils-statistiques/espace-declarants/portail-onegate>
* Si vous le souhaitez, vous pouvez également accréditer à OneGate une application informatique qui pourra effectuer des envois de fichiers de manière automatisée (A2A). Vous trouverez dans le **Guide du remettant** **OneGate** les informations nécessaires pour le canal de remise A2A.

1. **Renseigner la « fiche déclarative » de l’organisme sur OneGate**

La fiche déclarative permet à l’ACPR de collecter des informations à partir du formulaire « Contacts remettants ».

Nous demandons aux organismes de porter une attention particulière dans la déclaration et la mise à jour régulière des contacts présents dans la Fiche Déclarative (domaine « FDS » sur le portail OneGate).

**Un manuel utilisateur – Fiche déclarative FDS** est disponible sur le site eSurfi Assurance et précise les modalités de saisie de la fiche déclarative.

1. **Disposer d’un outil permettant d’élaborer les reportings au format XBRL**

Important à noter : si le format du reporting à envoyer est au format bureautique, vous n’avez pas besoin d’un outil XBRL.

Pour produire les instances XBRL et fichiers xml, deux options sont possibles pour les remettants :

* Développer en interne leurs propres outils
* Utiliser des outils du marché

Un environnement d’homologation OneGate est également disponible pour tester vos remises avant envoi ou dépôt sur l’environnement de production.

\*\*\*

Une fois les différentes démarches accomplies, il est possible de déposer des remises réglementaires sur le portail OneGate. L’ensemble des informations techniques concernant celles-ci (taxonomies, format XBRL, modalités d’échange) sont disponibles sur le site eSurfi Banque. Voir notamment les documents suivants :

* Règles de remises XBRL

<https://esurfi.banque-france.fr/system/files/2024-12/Regles_de_remise_xbrl_r1_0_9.pdf>

* Guide du remettant OneGate

<https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/outils-statistiques/espace-declarants/portail-onegate>

1. **Contacts**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Accréditation au portail des remettants OneGate** | [onegate-support@banque-france.fr](mailto:onegate-support@banque-france.fr) | 01 42 92 60 05 |
|  |  |  |
| **Pour tous les autres sujets dans le cadre des démarches à suivre pour remettre le reporting à l'ACPR** | | |
| Renseigner la « fiche déclarative » de l’organisme sur OneGate | [support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr](mailto:support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr) | 01 42 44 39 00 |
| Disposer d’un outil permettant d’élaborer les reportings au format XBRL |